



Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le  
ID : 030-213003262-20260410-D2026\_37-DE



# P.O.S.S

## PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Validé par le Conseil Municipal du 09 Avril 2026, Délibération n° 2026-37



## SOMMAIRE

- 1- IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT.....p3
- 2. INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATERIEL.....p3 à 6
  - A. Plan de l'ensemble des installations
  - B. Identification des moyens de secours
  - C. Identification des moyens de communication
- 3- FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT.....p6
  - A. Période d'ouverture au public
  - B. Horaires et jours d'ouverture
  - C. Fréquentation
- 4- ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE.....p7
  - A. Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture
  - B. Poste de surveillance
  - C. Zones de surveillance
  - D. Autre personnel présent
- 5- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT DE BAINNADE.....p7 à 9
  - A. Consignes de sécurité dans la cadre d'un accident de baignade

Cas 1 : Situation d'accident de baignade avec du public  
Cas 2 : Situation d'accident de baignade en présence d'écoles ou d'accueils de loisirs sans hébergement

  - B. Consignes de sécurité dans la cadre d'un problème de bassin
  - C. Consignes pour l'appel des secours et numéros d'urgence
- 6- ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE DES INSTALLATIONS.....p 9
  - A. Vérification de l'eau
  - B. Entretien des machineries et Contrôle par des organismes extérieurs à la commune

## 1- IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nature de la gestion de l'établissement : Piscine municipale

Numéro de téléphone de l'établissement : 07.50.75.35.34

Propriétaire : Mairie de Tavel

Responsable de l'établissement : Mairie de Tavel

Adresse de l'établissement : Place Baron Leroy 30126 TAVEL

Type d'ouverture : saisonnière

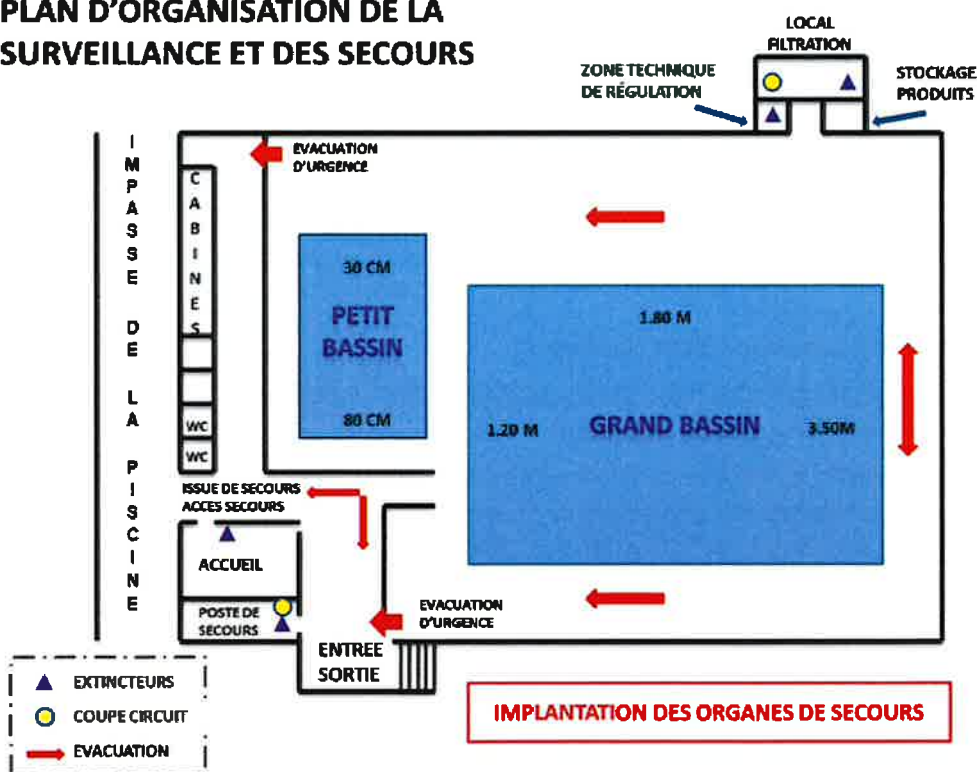
## 2- INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET MATERIEL

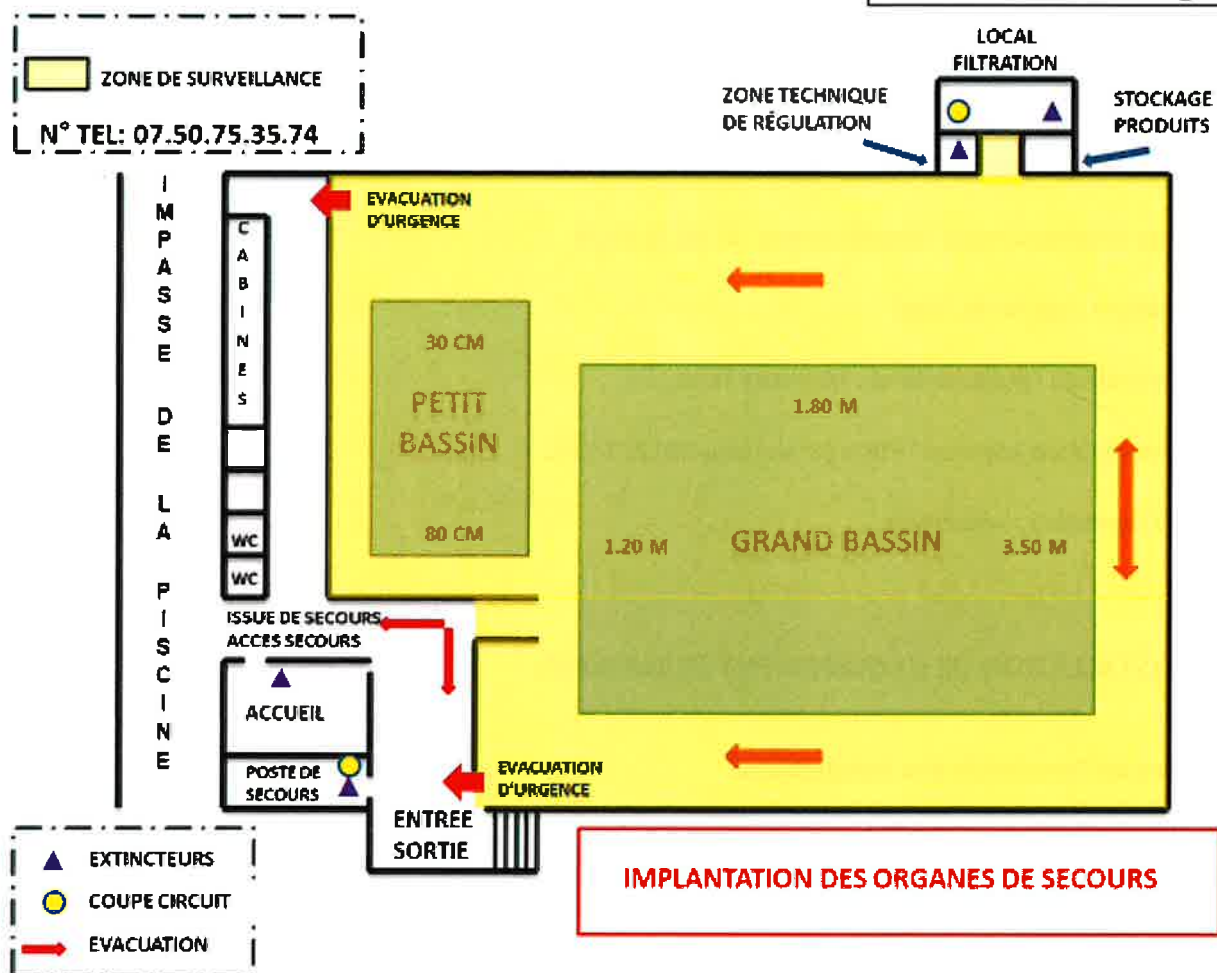
### A. Plan de l'ensemble des installations

Ce plan d'ensemble comprend :

- 1 grand bassin de 25 m x 12.50 m – profondeur de 1.20 m à 3.50 m- Surface 312 m2- Volume 650 m3 – 4 Échelles d'accès.
- 1 petit bassin de 11.5m x 6 m comprenant une partie bain de pied et une partie apprentissage – Surface 69 m2 – Volume 45 m3- Escaliers d'accès.

### PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS





#### Les zones de surveillance :

Les zones de surveillance comprennent l'ensemble des bassins et des plages attenantes.  
 Le MNS effectue une surveillance continue par une circulation sur les plages autour des bassins.

#### L'emplacement du matériel de sauvetage :

Le matériel de sauvetage se situe au niveau de la zone de surveillance.

#### L'emplacement du matériel de secourisme disponible :

Le matériel se trouve dans le local du MNS.

#### L'emplacement du stockage des produits chimiques :

- Local dit « stockage produits » sur le plan : local où se situe l'Acide, l'Hypochlorite de sodium « Javel », Flocculant et saux de galets de Chlore lent
- Local dit « local de filtration » sur le plan : local qui comprend les machines, les pompes, les filtres, les bacs de distributions d'acide, de chlore liquide et la station de dosage à galets de chlore lent
- Local dit « Zone technique et de régulation » sur le plan : où se situe, le tableau électrique, le tableau électronique de régulation des pompes doseuses de chlore, d'acide et de flocculant.

#### Les commandes d'arrêt des pompes et les organes de coupure des fluides :

- Local du MNS + Local de filtration



**Les extincteurs**

- Nombre : 4
- Localisation : local MNS+ Accueil + Machinerie + Local technique

**Les moyens de communication intérieure :**

Un sifflet est utilisé afin de donner l'alerte dans le cadre d'une évacuation des bassins.

**Les moyens d'appel des secours extérieurs :**

Un téléphone situé à l'accueil.

**Zones d'évacuation du public :**

- Evacuation par deux portillons situés entre les plages et le public à chaque extrémité de l'établissement.
- Puis évacuation, par l'entrée de l'établissement (Square Malo) et l'issue de secours située à côté de l'accueil donnant sur l'arrière du bâtiment (Impasse de la piscine).

**Les voies d'accès des secours extérieurs :**

- Accès par t'entrée de l'établissement (Square Malo).
- Accès par l'arrière du bâtiment (Impasse de la piscine).

**B. Identification du matériel de secours disponible dans le poste de secours ou sur la zone de surveillance**

**B1. Matériel de sauvetage**

5 Perches de 5 mètres : 4 au grand bassin, 1 au petit bassin

**B.2 Matériel de secourisme**

LOT DE MATERIEL DIVERS	PHARMARCIE DE PREMIERE URGENCE
Colliers cervicaux (3 tailles) Attelles gonflables Brancard Couverture isotherme Aspirateur de mucosité	Gants stériles Ciseaux Gaze Pansements adhésifs Compresse chaud/froid Sparadrap Coton Eau oxygénée Mercryl Arnican Dacryosérum Pommade pour les piqûres d'insectes



### **B.3 Matériels de réanimation**

Insufflateur silicone adulte - Insufflateur silicone bébé/enfant

Masques à oxygène taille 3/4/5

Masque à oxygène bébé

1 tensiomètre

1 oxymètre

2 bouteilles d'oxygène médical B5

1 défibrillateur

## **C. Identification des moyens de communication**

### **C.1. Communication interne**

A la voix par le MNS pour le rappel des consignes.

Par un coup de sifflet long pour l'évacuation des bassins par le personnel d'accueil ou les encadrants des groupes présents.

### **C.2. Moyens de liaison avec les services publics**

Une ligne de téléphone située à l'accueil.

## **3- FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ETABLISSEMENT**

### **A- Période d'ouverture de l'établissement :**

Ouverture saisonnière de la piscine de fin mai/début Juin à Septembre.

### **B- Horaires et jours d'ouverture au public**

Ouverture du mardi au dimanche- jours modifiables en cas de nécessités

De 12h à 19h00- horaires modifiables en cas de nécessité.

Les horaires d'accès, pour les accueils de loisirs sans hébergement de la commune (3/6 ans et 6/12 ans) ainsi que les écoles seront déterminés chaque année en fonction de leur fonctionnement.

Les créneaux réservés aux cours de natation seront définis chaque année et pratiqués en dehors des horaires d'ouverture au public.

### **D. Fréquentation**

Fréquentation maximale instantanée (FMI) autorisée de :

150 personnes sur les 2 bassins + plages



## 4. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE DES BASSINS

### A. Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture

Le nombre de surveillant présent est de 1 Maitre-nageur sauveteur.

Le surveillant de baignade est titulaire du diplôme requis et à jour de ses révisions.

### B. Poste de surveillance

Le MNS ne dispose pas de poste fixe de surveillance.

Le MNS effectue une surveillance continue par une circulation sur les plages autour des bassins.

### C. Zones de surveillance

Les zones de surveillance comprennent les 2 bassins ainsi que les plages attenantes.

### E. Autre personnel présent

L'agent d'accueil de la structure.

## 5. ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENTS DE BAINNADE

### A. Consignes sécurité dans le cadre d'un accident de baignade

#### Cas 1 : Situation d'accident de baignade avec public

Personnels présents : 1 MNS + 1 agent d'accueil

- Le MNS :

Donne l'alerte par un coup de sifflet long

Effectue la sortie de l'eau de la victime

Effectue le bilan

Assure les premiers gestes de secours jusqu'à l'arrivée des secours

- L'Agent d'Accueil :

Apporte le matériel de premier secours

Transmet l'alerte au centre 15 ou 18

Organise l'évacuation du ou des bassins par un coup de sifflet et à la voix, si la situation le nécessite

Stoppe l'entrée et interdit l'accès au(x) bassin(s) si la situation le nécessite

Accueille les secours extérieurs par l'arrière du bâtiment comme indiqué sur le plan d'ensemble de la piscine



## Cas 2 : Situation d'accident de baignade en présence d'écoles ou d'accueils de loisirs sans hébergement

**Personnels présents :** 1 MNS + 1 ou des professeurs des écoles avec ATSEM ou + 1 ou 2 directeurs d'accueil de loisirs avec animateurs (1 responsable pour 5 enfants de moins de 6 ans ou 1 responsable pour 8 enfants de plus de 6 ans) + 1 agent d'accueil

- Le MNS:

Donne l'alerte par un coup de sifflet long

Effectue la sortie de l'eau de la victime • effectue le bilan

Assure les premiers gestes de secours jusqu'à l'arrivée des secours

- Le(s) professeur(s) des écoles ou animateurs des accueils de 10

Évacue(nt) le(s) groupe (s) dont il (s) a (ont) la responsabilité au sifflet et à la voix.

Surveille(nt) que personne de leur groupe ne retourne dans les bassins

Transmet(tent) l'alerte au 15 ou 18

Assiste(nt) le MNS

Accueille(nt) les secours extérieurs par l'arrière du bâtiment ou l'entrée principale comme indiqué sur le plan d'ensemble de la piscine

### **B. Consignes sécurité dans le cadre d'un problème dans les bassins**

Stopper immédiatement les machines avec l'arrêt coup de poing situé à côté du local du MNS ou dans le local machinerie.

Evacuer les bassins.

### **C. Consignes pour l'appel aux secours dans le cadre d'accident**

**Contactez les sapeurs-pompiers par le 18** - Identification et fonction de la personne qui appelle

**Donnez une localisation précise de l'établissement :** Rue du 19 mars 1962-Tavel

**Indiquez le nombre de victimes, la nature et la gravité du sinistre :** accident, malaise.

**Donnez des indications sur la nature des 1ers soins ou des soins en cours**

**Donnez votre numéro de téléphone :** 07.50.75.35.74

**Répondez avec précision aux questions des sapeurs-pompiers et ne raccrochez pas avant qu'ils vous le disent**

Appeler la mairie en fonction de la gravité de l'accident : 04 66 50 04 10

Etablissement d'une déclaration d'accident chaque fois que nécessaire et obligation pour l'exploitant de l'établissement d'informer la préfecture lors d'accident grave.

### **RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE**

**Pompier 18 - SAMU 15 - Gendarmerie /Police 17- 112**

**Centre hospitalier Avignon : 04 32 75 33 33**

**Centre hospitalier Universitaire Nîmes : 04 66 68 68 68**

**Centre antipoison Nîmes : 04 91 75 25 25**

**Gendarmerie Roquemaure : 04 66 82 82 02**



Exercice d'alarme, périodicité :

Mise en place d'une simulation avant chaque saison avec la présence du maitre-nageur sauveteur pendant l'ouverture de l'établissement, des professeurs des écoles ainsi que des directeurs des accueils de loisirs sans hébergement.

## 6. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE DES INSTALLATIONS

### A. Vérification de l'eau

Origine de l'eau : eau de ville

Equipement de filtration : 2 filtres à sable (10m<sup>3</sup>)

Equipement de désinfection :

Hypochlorite de calcium (automatique)

Correction du pH (automatique)

Equipement d'analyse des eaux (Pompes doseuses)

Chlore : DPD (manuel et continu)

PH : Colorimétrique (manuel)

Électrique (continu)

Débit de recyclage du grand bassin : 180m<sup>3</sup>/heure

Débit de recyclage du petit bassin : 20m<sup>3</sup>/heure

Les analyses sont réalisées à 6h par les agents municipaux, puis 2 fois quotidiennement par le MNS.

### B. Entretien des machineries et Contrôle par des organismes extérieurs à la commune

Avant le début de saison, une entreprise s'occupe de la mise en route.

Celle-ci vérifie les sondes PH et Chlore et effectue un contrôle journalier des machines.

Elle consigne le nombre de m<sup>3</sup> rempli durant la nuit.

L'ensemble des mesures et des opérations de maintenance sont consignées dans le carnet sanitaire

La DDASS deux fois par saison pratique une analyse de l'eau.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), une fois par mois pratique une analyse de l'eau.

Fait à Tavel le 09 Avril 2026  
M. le Maire

